Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260010010-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.100

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 26	Votants : 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Viviane OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Serge LE FORESTIER, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les arrêtés interministériels du 30 décembre 2025 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

VU la délibération n°DC-2026-011 en date du 12 février 2026 relative au vote des budgets 2026,

VU la délibération n° DC-2026-099 en date du 25 juin 2025 relative à l'affectation des résultats 2025,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant l'obligation de reprendre les résultats de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits tels que précisés en annexe,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260010OI0-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER et d'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la commande publique, des ressources humaines et des systèmes d'informations, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 30	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

